



Section Guadeloupe
Mail: snpes971pjj@gmail.com

PàP le 19 Avril 2024

Jeunesse en difficulté : le Ministre de l'intérieur répond par la mise à l'écart !

Nous sommes scandalisés de la réponse apportée par le Ministre de l'Intérieur face à la délinquance des mineur.es en Guadeloupe : « **l'instauration d'un couvre-feu pour deux mois à Pointe-à-Pitre** ».

Cette décision de couvre-feu stigmatise la cité Pointoise et sa jeunesse.

Comme ses prédécesseurs, penser que cette délinquance juvénile va se résoudre en s'attaquant à la face visible de l'iceberg est un leurre. **C'est de la com !**

Le ministre est dans la continuité de mesures sécuritaires et répressives annoncées suite aux révoltes urbaines et de la loi immigration qui stigmatisent les jeunes en difficulté et leurs familles en faisant des cibles prioritaires.

Nous rappelons **qu'un passage à l'acte délictuel est le symptôme d'une problématique sociale ou familiale plus profonde** : un.e jeune en situation de délinquance est avant tout un.e jeune en danger.

Nous dénonçons cette réponse « politicienne » qui se garde bien de répondre aux causes profondes de la délinquance. Quelles réponses et perspectives pour le chômage des jeunes ? Quid de l'éducation prioritaire dans l'Académie où environ 30% de jeunes, chaque année quittent le système scolaire sans diplôme et 22% d'illettré.es sont recensé.es à la journée d'appel. Quid des moyens éducatifs alloués à la prévention dans les quartiers sensibles etc..

En Guadeloupe, on manque de tout pour la prise en charge des jeunes en difficulté : manque de foyers éducatifs, de familles d'accueil, d'internats, de structures de soins en santé mentale, de personnels éducatifs dans les services publics et associatifs etc... **De tout cela, il n'en n'a pas été question !**

Par ailleurs, **le couvre-feu n'est-il pas une mesure excessive** ? Sommes-nous en situation de crise ou de guerre ? **Les CLSDP** (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) sont-ils mis en œuvre ?

Monsieur le Ministre, le SNPES/PJJ/FSU vous invite à reconsidérer les moyens alloués aux services publics notamment la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en matière d'EDUCATION et des services de prévention spécialisés afin qu'ils répondent concrètement à leurs missions d'accompagnement et d'aide à cette frange de la jeunesse !

Pour le SNPES-PJJ/FSU c'est la prévention et l'éducatif à privilégier plutôt que la répression !